DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/221 **OBJET: Interdiction provisoire de la circulation chemin de la Barlière.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-5,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 10, R 37-1, R 225 et R 411-8,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L 131-3,

VU la demande présentée par la Société PERRIER 74 à Perrignier (74),

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation chemin de la Barlière (au niveau de l'intersection avec le chemin du Coucou) afin de réaliser des travaux de dévoiement des réseaux humides autour du PN66.

ARRETE

Article 1er: Des travaux suite au dévoiement des réseaux humides autour du PN 66 par la Société PERRIER 74 auront lieu chemin de la Barlière (au niveau de l'intersection avec le chemin du Coucou), du mardi 12 janvier 2027 au mardi 26 janvier 2027 inclus.

Article 2 : La circulation, le stationnement et le dépassement de tous véhicules légers et poids lourds sont interdits.
Une déviation par le chemin des Artisans et le chemin des Bougeries sera mise en place.
Le passage pour les ordures ménagères sera prévu les lundis et jeudis matin.

Article 3: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié mise en place par la Société PERRIER 74.
La Société PERRIER 74 devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de jour comme de nuit.

Article 4 : Dès la fin du chantier, la Société PERRIER 74 évacuera tous les décombres et remettra la voie dans son état initial.

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société PERRIER 74 à Perrignier (74).

Fait à PERRIGNIER, le 25 NOV. 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MAHIAN

Pour le maire empêché
L'adjoint :

MAIRIE DE PERRIGNIER * 74 HAUTE-SAVOIE * R.F.

publié le 25/11/2026